

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 avril 2026**  
~~~~~

**ÉLECTION DE L'EXÉCUTIF
PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 avril 2026 à 17h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Martine BONNET, Doyenne d'âge de la présente séance. La convocation a été adressée le 14 avril 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Quorum : 26	Présents : 51	Votants : 51	Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1, et L.5211-9 ;

VU l'article L.2122-7 du même code ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-10-DRCL-0423 en date du 08 octobre 2025 relatif à la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU le procès-verbal de l'élection de la présidence annexé à la présente délibération ;

VU la candidature de M. Jean-François SOTO ;

VU la désignation de Mme Fabienne SERVEL et M. Jean-Marc ISURE pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que l'élection du Président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, le cas échéant à deux ou trois tours,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 49 suffrages exprimés au 1er tour, dont deux votes blancs,

- de proclamer M. Jean-François SOTO à la présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le déclare installé.

Transmission au Représentant de l'État N° 4087

Publication le 21/04/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/04/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260420-26411-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO
Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY